

L'industrie horlogère : une certaine insolence

La transparence n'est pas le propre de l'industrie horlogère. En dépit d'un matériel important d'informations et de nombreuses discussions, une prise de position définitive est difficile car les avis des uns ne recourent pas toujours les opinions des autres.

Quelques points acquis, cependant.

L'industrie horlogère s'est mal préparée à affronter les conséquences de la suppression de son statut légal qui, depuis presque quarante ans, la mettait à l'abri de la concurrence et lui procurait des facilités fort rentables.

Ses organes faitiers, notamment la Fédération horlogère, n'ont pas su formuler une stratégie de développement de l'ensemble de la profession. Ses centres d'information établis dans de nombreux pays ne sont pas, aujourd'hui encore, capables de fournir aux entreprises suisses une évaluation précise de la concurrence et des moyens mis en œuvre par les groupes qui s'y affrontent.

Les deux regroupements les plus importants auxquels on assiste depuis un peu plus d'un an (autour d'ASUAG, société générale de l'horlogerie suisse, et SSIH, société suisse pour l'industrie horlogère) ont été faits sinon contre l'avis de la Fédération horlogère, du moins en dehors d'elle. Pour preuve : le rapport qu'elle a fait établir en hâte pour contrer celui commandé à McKinsey par ASUAG pour sa propre réorganisation. C'est d'ailleurs ce dernier qui semble être progressivement et méthodiquement mis en application...

Les stratégies adoptées par chacun de ces deux groupes, et par d'autres moins importants, ne tiennent compte évidemment que de considérations de rentabilité. Il en résulte quelques conséquences qui valent d'être soulignées :

— Les montagnes neuchâteloises ne savent au fond si leur avenir est celui d'une métropole ou d'une nécropole de l'horlogerie (pour reprendre un titre brutal mais suggestif de « L'Impartial »). En effet, les regroupements

des centres de décision se font, au niveau du produit industriel, en direction de Bienne et au niveau de la commercialisation, vers la région lémanique.

— Les plans de réorganisation ont été élaborés sans discussion, voire simple consultation des pouvoirs publics — qu'il s'agisse des Conseils d'Etat vaudois, neuchâtelois ou bernois, ou des exécutifs communaux du Locle, de La Chaux-de-Fonds ou Bienne. C'est à peine si, confidentiellement, « on » a prêté, éventuellement remis à l'une ou l'autre des personnes appartenant à ces conseils, les rapports sur la base desquels les programmes de réorganisation ont été arrêtés.

— La fin du statut légal de l'horlogerie doit entraîner, pour certains, la privatisation de l'ASUAG, par rachat de la part d'actions détenue par la Confédération. Cette opération devrait être doublée d'une augmentation du capital social, pour laquelle les banques cantonales bernoise et neuchâteloise ont été sollicitées pour plusieurs dizaines de millions de francs.

Ces trois volets représentent assez bien ce qu'un secteur économique, en jouant de son importance régionale et du montant de ses exportations, peut obtenir des pouvoirs publics sans rien devoir leur concéder. Et même plus, si faire se peut, puisqu'au moindre nuage — par exemple le dépôt à l'exportation — chacun est prié de participer à un front homogène de défense des intérêts vitaux de l'horlogerie, qui verra ses responsables se pendre d'autant plus aux basques des gouvernements cantonaux qu'il ne sera jamais question pour eux d'engager un débat réellement public sur l'avenir de la profession.

Un tel comportement a quelque chose d'insolent. Mais saurait-il vraiment surprendre ? N'est-il pas que l'envers de décennies d'une politique qui a su allier profitablement chantage et désinvolture ?

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 171 23 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossoney
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifus
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Bruno Pellaud
Michel Rey

171

1. Le match Suisse-Japon ou la révélation d'une production inadaptée

« L'expérience de la première offensive des Japonais sur le marché scandinave, et plus précisément suédois, a récemment montré qu'elle était en mesure de porter un coup très grave, voire mortel, aux montres allemandes, puis françaises, puis aux Roskopf suisses mais qu'elle n'a pas causé de dommage irréparable à l'article de marque moyen suisse et qu'elle est restée sans effet sur la position des produits suisses de haute qualité. Cette expérience nous paraît revêtir une certaine signification car elle montre que les horlogeries allemande et française sont, face à l'offensive japonaise, les avant-postes du dispositif horloger européen, mais des avant-postes menacés à raison de 80 % à 90 % de l'ensemble de leurs propres dispositifs nationaux. La même menace concerne, dans les conditions présentes, au moins le quart de l'industrie l'horlogère suisse et peut-être même plus. En effet, le défi lancé par le concurrent japonais se situe à un niveau de plus en

plus élevé : les Japonais axent délibérément leurs efforts sur les produits d'avenir alors qu'une partie importante de la production européenne se compose encore d'articles relativement avancés dans leur cycle de vie.

» Mais alors, que dire le jour, peut-être plus très éloigné, où les Japonais réussiront la percée de la montre électronique ?

» Dans tout cela, a été momentanément laissée de côté la performance de l'horlogerie russe, mais il faut être conscients qu'on ne peut exclure le fait que les Russes parviendront à réaliser la synthèse de leur excellent produit, d'un « styling » et d'une politique commerciale à l'« occidentale ». On assisterait alors à une multiplication des chances de la montre russe.

» En conclusion de l'examen des deux horlogeries, l'américaine et la japonaise, qui font porter leur offensive aussi bien sur leurs propres marchés intérieurs que sur le marché mondial de la montre, on doit observer que trois entreprises, US Time Corporation, Bulova et Hattori réalisent à elles seules aujourd'hui un chiffre d'affaires de l'ensemble de l'horlogerie suisse. »

(Extrait de « Pour une Communauté de l'industrie horlogère européenne »)

2. Qui contrôle qui ?

ASUAG

Société générale de l'horlogerie suisse (chiffre d'affaires consolidé 680 mio)

- contrôle Ebauches S.A. (chiffre d'affaires 435 mio) qui contrôle elle-même Longines-Rotary (chiffre d'affaires 100 mio)
- contrôle General Watch Co. (GWC) (chiffre d'affaires 492 mio)

SSIH

Société suisse pour l'industrie horlogère

- contrôle notamment Omega et Tissot et le groupe Roskopf d'Economic Swiss Time holding (ESTH) (chiffre d'affaires 500 mio environ).

SGT

Société des Garde-Temps, regroupe huit établissements, réalisant un chiffre d'affaires de 200 mio environ.

Production comparée de montres à ancre en 1969

Période dans le cycle de vie	Produit	Production japonaise	Production suisse
Lancement	Montres de dames automatiques . . .	3,7	1,1
Expansion	Montres d'hommes automatiques . . .	8,4	6,3
Maturité	Montres de dames à remontage manuel .	5,5	15,6
Déclin	Montres d'hommes à remontage manuel .	2,8	14,1

N.B. — Ainsi, sur une production suisse de 37 millions de montres-ancres, 30 millions sont dans une phase « maturité » ou « déclin », alors que les deux tiers de la production japonaise sont dans les phases « lancement » ou « expansion ».

3. L'itinéraire de M. Robert F.

On pourrait écrire l'histoire récente de l'industrie horlogère en suivant un homme. Non pas qu'il soit particulièrement puissant; mais son itinéraire personnel est exemplaire de certaines reconversions.

Cet homme est M. Robert F. Lié pendant plus de vingt ans à Omega, il en est devenu, au début des années 60, le directeur commercial. Lorsque la SSIH décide, il y a quelques années, de centraliser son organisation, de se doter d'une direction marketing et d'une direction produits pour

l'ensemble du groupe, et qu'elle engage comme directeur-général un manager formé à l'école américaine, tiré de l'état-major Philip Morris Europe, M. Pierre Waltz, il doit être évident pour M. Robert F. qu'à plus ou moins longue échéance la réalité du pouvoir passera d'Omega, où il est, à la SSIH, où il n'est pas.

L'utilité d'un départ

Les dirigeants de Tissot, au Locle, ont vraisemblablement été placés devant une situation identique. Il n'est pas sûr d'ailleurs que M. Robert F. était préparé à l'époque pour affronter les méthodes dites modernes de management, qui s'appuient sur une analyse détaillée du produit et du marché. Le départ de M. Robert F. de la direction commerciale d'Omega a probablement permis d'accélérer le programme de centralisation adopté par SSIH. Celle-ci complète par ailleurs l'éventail de ses produits en absorbant notamment ESTH (Economic swiss time holding), sans arriver toutefois à emporter la mise avec MZM (Movado, Zénith, Mondia), car elle n'offre que des actions SSIH là où les Américains de Zénith Radio Corp. ont des dollars.

Chez le concurrent

Quelques mois après son départ d'Oméga, on retrouve M. Robert F. devenu « consultant » chez Ebauches/Longines/Rotary. Puis il passe au conseil d'administration d'ASUAG, pour devenir enfin directeur marketing de GWC (General Watch Co.). Cela n'est pas sans intérêt. Commercialement, Ebauches, Longines-Rotary et GWC forment toujours plus un tout.

Un tout qui est le principal concurrent de la SSIH !

On devine que la grande maison-tour qui se construit à Bienne est la matérialisation d'un programme complet de transformation du holding financier qu'était ASUAG en un holding industriel et commercial. C'est là une manière simple

de répondre à tous ceux qui considéraient ASUAG comme un vaste organisme sans tête, condamné à le rester.

Cette évolution indique également que les conclusions du rapport de la Fédération horlogère sur la transformation d'ASUAG n'ont pas été retenues. L'époque est finie où il était possible de concevoir une reconversion en douceur de l'horlogerie. Le quasi-monopole dont dispose ASUAG en matière d'ébauches et de parties réglantes de la montre, doublé d'un management intégré pour l'ensemble des entreprises contrôlées, en fait un candidat au monopole complet.

Nul ne l'ignore plus. Et nul ne peut rester indifférent. A l'exception, évidemment, des pouvoirs publics qui s'appêtent à renoncer à l'une des beaucoup, beaucoup, beaucoup trop rares participations qu'ils détiennent. Mais depuis quand quitte-t-on la représentation juste au moment où la pièce devient intéressante ?

4. Le capital social d'ASUAG

	Capital	Prêt remboursable
Confédération . . .	6 millions	7,5 millions
Banques	5 millions	15,5 millions
Industrie	5 millions	9,0 millions

A cela s'ajoutent 5 millions d'avances à fonds perdus de l'industrie. Les actions de la Confédération ont été remboursés jusqu'à concurrence de 1 fr. l'action.

AVS: l'initiative des partis bourgeois déjà débordée

Au centre des discussions des Chambres fédérales, la « dynamisation » des rentes. De quoi s'agit-il ? La caractéristique de notre économie, c'est que

les salaires connaissent une augmentation régulière. D'abord, ils doivent être adaptés au coût de la vie; au-delà, les salaires réels sont améliorés, de 3 à 4 % ces dernières années.

L'amélioration des rentes destinées à compenser la hausse des prix ne se discute plus, publiquement du moins. La refuser signifierait qu'on ose ouvertement admettre la diminution du pouvoir d'achat des pensionnés de l'AVS ! En revanche, l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires réels n'est pas encore admise. La majorité du Conseil national l'a refusée.

Le refus n'est pas défendable du point de vue de l'équité. Prenons un exemple simple, théorique, sans distinguer premier et deuxième pilier. Deux salariés travaillent côte à côte pendant trente ans. L'un, A, prend sa retraite en septembre; l'autre, B, en mars de l'année suivante, soit six mois plus tard. Au 1^{er} janvier les salaires ont été améliorés de 10 %; disons, par hypothèse, que cela représente 2000 francs pour B. Sa retraite sera donc améliorée de 1200 francs par an. Admettons que A et B jouissent pendant vingt ans de leur pension, c'est donc un gain supplémentaire de 24 000 francs qu'obtiendra B par rapport à A, alors qu'ils ont travaillé côte à côte pendant trente ans, à six mois près.

La « dynamisation » des rentes, en adaptant les montants à l'évolution des salaires corrigerait cette inéquité.

La majorité bourgeoise l'a refusé. Mais elle a dû concéder des montants de rentes plus élevés. D'ores et déjà le 8 % de cotisation que les partis bourgeois voulaient inscrire comme limite afin de maintenir le premier pilier à un niveau bas dans la Constitution est dépassé. C'est une défaite importante, sinon spectaculaire.

La « dynamisation » des rentes est déjà inscrite dans les faits; les partis bourgeois n'ont remporté qu'une victoire à la Pyrrhus.

FRIBOURG

A l'ombre des experts

Le canton de Fribourg compte 279 communes. Or, plus de la moitié de celles-ci ont moins de 300 habitants; 66 % des communes de moins de 500 habitants ont connu une diminution de population entre 1960 et 1970. L'administration de telles communautés est souvent très difficile et irrationnelle. L'état des finances de la plupart d'entre elles est alarmant : faiblesses des recettes fiscales, absence d'infrastructure, déficit budgétaire, autant de raisons qui compromettent les possibilités de développement de ces communes. A tel point qu'une diminution de leur nombre s'impose.

Les autorités fribourgeoises font de cette diminution une des conditions de la croissance économique du canton. Mais, pour le citoyen fribourgeois, le regroupement des communes semble rester, aujourd'hui encore, du domaine des discours. Certes, les fonctionnaires du département concerné étudient le problème depuis de nombreuses années. Des expertises ont été demandées. Les préfets ont élaboré en 1968 un projet de regroupement des communes de leur district. Par la suite, un mandat a été confié à deux professeurs de l'Université de Fribourg. Ces experts ont déposé leur rapport au début de l'été 1971. Le Conseil d'Etat devrait donc être à même de formuler des propositions.

Mais voilà, elles se font attendre. Sans doute, la définition de nouvelles frontières communales est une question complexe. De nombreux facteurs juridiques, fiscaux et économiques entrent en jeu. A ces différents niveaux, le problème nous paraît cependant soluble, malgré des difficultés certaines : reprise des dettes communales, harmonisation des charges fiscales, inégalité d'équipement, etc. Les véritables obstacles se situent, à notre avis, ailleurs. En effet, le regroupement communal aura des incidences sur l'évolution et la répartition de la population du canton, ce qui

ne sera pas sans conséquences sur la vie politique fribourgeoise, en particulier au niveau de la commune. De nombreux notables locaux risquent de voir leur autorité contestée. La population des petites communes craindra de perdre les dernières parcelles de son pouvoir et de voir sa sphère de décision encore amoindrie. C'est donc au niveau politique et à celui des mentalités que les résistances vont se manifester.

Dès lors, si le stade des expertises est nécessaire, il faut admettre que le problème du regroupement des communes fribourgeoises est trop complexe pour être réservé aux seuls experts et fonctionnaires. La population doit être associée à sa solution à travers un vaste débat qui seul pourrait vaincre les résistances en les mettant à jour. Telle n'est pas la voie que semblent adopter les autorités cantonales, Conseil d'Etat et Département des communes et paroisses en particulier : il y a loin des solutions toutes faites en vue aux véritables bases de discussion que nous souhaitons.

JURA

Dans les coulisses

Ceux qui auront gardé les yeux fixés sur la récente manifestation séparatiste de Berne n'auront peut-être pas accordé suffisamment d'attention aux deux lettres du Conseil fédéral adressées la semaine dernière, l'une au Rassemblement jurassien et l'autre au Parti démocrate-chrétien jurassien. La rencontre avec M. Furgler, nouveau conseiller fédéral, proposée à ces deux organisations, d'ores et déjà acceptée par le PDC, laisse quelques questions ouvertes.

Il n'est pas inutile de souligner que la démarche du PDC jurassien ne visait nullement à obtenir une entrevue avec le Conseil fédéral. Veut-on, par l'invitation qui lui est faite, tenter de « récupérer » ce parti ou pour le moins le neutraliser aujourd'hui dans la question jurassienne ? Espère-t-on plutôt camoufler ainsi la timide ouverture faite

au RJ (une demande d'audience faite il y a quelque temps par le Groupe Bélier s'était heurtée à une fin de non-recevoir) ?

Plus simplement, plus banalement, n'a-t-on pas voulu une fois encore gagner ou perdre du temps ? De toutes façons, la signification définitive du geste du Conseil fédéral est maintenant entre les mains du RJ.

GENÈVE

La fin de l'euphorie

Les restrictions budgétaires qui ont fait leur apparition cette année à Genève sont d'autant plus douloureusement ressenties qu'elles suivent abruptement une période d'euphorie : entre 1960 et 1970, les dépenses budgétaires par habitant ont passé de 712 francs à 2234 contre 652 et 1400 pour l'ensemble des cantons suisses.

L'importance et la rapidité de cette croissance ont permis le développement de l'action de l'Etat dans les domaines essentiels et la prise en charge de secteurs nouveaux : l'enseignement absorbe 33,3 % du budget (seul Bâle, autre canton ville, dépense plus que Genève par étudiant). Autres priorités : la Santé 16,1 %, la Prévoyance sociale 13,3 %. La prise en charge d'une partie de l'intérêt des logements coûtera cette année 24 millions à la collectivité genevoise et l'on peut espérer qu'après des années d'insuccès, cette subvention retrouvera son efficacité de 1965. Parallèlement à cette action, une politique d'achats systématique de terrains vient d'être adoptée. A cela s'ajoute que, pour un réseau inférieur, Genève dépense plus pour les routes que Neuchâtel, Soleure ou Fribourg.

Aujourd'hui, la commission budgétaire (le déficit pour 1971 se monte à près de 11 millions, montant bien modeste par rapport à d'autres cantons) demande au Conseil d'Etat de faire désormais des économies, sans préciser lesquelles, comme si les tâches de l'Etat cantonal avaient toutes la même importance.

Sur ce point pourquoi ne pas reconsidérer la répartition des ressources entre le canton et la ville ? Cette dernière dispose actuellement d'importants revenus affectés à la satisfaction de besoins qui ne sont pas toujours urgents. Sur le plan des relations avec la Confédération, des réformes s'imposent également, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la fraude fiscale des non-salariés (rapport Bourgknecht), l'augmentation des impôts sur les entreprises et les revenus élevés pour lesquels la Suisse reste un véritable pays de Cocagne.

VAUD

La loi ne fait rien à l'affaire

L'éducation préscolaire acquiert progressivement droit de cité et l'on ne doute plus que les premières années soient décisives dans le développement d'un enfant. Dans cette perspective, les autorités communales vaudoises sont tenues, selon la loi (art. 17 LIPP), d'ouvrir des classes enfantines pour les enfants de cinq et six ans lorsque vingt personnes en font la demande.

En pratique, pour envoyer ses enfants à l'école dès l'âge de cinq ans, il s'agit de savoir convaincre son syndic. Témoin l'exemple d'Epalinges, commune suburbaine en pleine expansion dans la région lausannoise. Deux pétitions sont présentées, en 1969 et en 1971, pour l'ouverture de telles classes préscolaires. Devant la réponse évasive de la Municipalité, une interpellation à ce sujet est déposée devant le Grand Conseil vaudois. Le chef du Département de l'instruction publique, Jean-Pierre Pradervand, répond le 8 septembre 1971, sans craindre le paradoxe, commençant par déclarer : « Le Grand Conseil a montré clairement sa volonté de voir ouvrir une classe enfantine chaque fois que le besoin s'en fait sentir... Le Conseil d'Etat a fidèlement suivi la volonté du Grand Conseil... » pour conclure ensuite : « Les circonstances sont défavorables... Le

Conseil d'Etat ne peut que prendre acte avec regret de cet état de choses. » Depuis, la Municipalité et la commission scolaire d'Epalinges ont admis la nécessité de l'ouverture de classes enfantines pour les enfants de cinq ans; le plan financier 1972-1974 présenté récemment ne prévoit pourtant aucune dépense à ce chapitre. Une troisième pétition a circulé et tout dernièrement la Municipalité s'est déclarée décidée à ouvrir les classes en question en automne 73. La commune d'Epalinges a construit une fort belle « grande salle communale », ce qu'aucune loi ne lui imposait; saura-t-elle trouver les fonds nécessaires à la création de quelques classes enfantines pour les moins de six ans, alors que la loi l'y contraint ?

VALAIS

Innover sans progresser

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, le Grand Conseil valaisan vient d'approuver quelques décisions « progressistes ».

Rappelons que la votation populaire du 21 novembre dernier déléguait à cette assemblée les pouvoirs de légiférer quant à l'organisation d'un cycle d'orientation en Valais. On peut s'étonner à cet égard que les enseignants n'aient pas été associés étroitement à la préparation de ce projet et que la population n'ait eu à se prononcer que sur une idée.

Sans vouloir s'attarder sur des considérations mineures, remarquons que le décret qui vient d'être adopté apporte une caution au système actuel. En effet, bien que le rapport de la Commission du Grand Conseil affirme que « le cycle d'orientation améliore incontestablement la possibilité pour l'enfant de choisir l'activité future qui conviendra le mieux à ses capacités et à ses aspirations » on peut relever à la lecture de ce décret les lacunes suivantes :

L'orientation des élèves, soit vers la section A

dite « d'étude », soit vers la section B d'achèvement « progressif vers la pratique » ne perfectionne en rien la situation actuelle; le passage de B en A devient possible devant la loi, mais les difficultés de rattrapage restent encore ce qu'elles étaient. Par ailleurs, le regroupement des élèves « sous un même toit » ne suffit pas à effacer certains préjugés quant à la section B par rapport à la section A. Les nouvelles propositions d'organisation du système scolaire ne permettent ainsi pas une véritable égalité des chances pour tous. Que les enfants des vallées puissent, grâce au cycle d'orientation, poursuivre leurs études sans être regroupés dans les villes est une amélioration, il semble qu'elle soit malheureusement la seule à aller dans le sens de la démocratisation des études.

Cette démocratisation n'est pas réalisée non plus dans des cantons tels que Genève, où les réformes de structure de ces dernières années sont pourtant plus profondes que celles prévues en Valais.

On peut donc regretter que, sur ce chapitre important pour la jeunesse, ce canton, au lieu d'élaborer un véritable cycle d'orientation, se limite à entériner un état de fait.

A nos lecteurs

Ce quatrième numéro de DP hebdo est le dernier que des milliers d'« amis de nos amis » reçoivent à titre de propagande pour cette nouvelle formule. Répétons-nous que, pour un journal comme le nôtre vivant en toute indépendance et sans publicité, les abonnements sont une ressource nécessaire ? Notre objectif est de parvenir à cinq mille abonnés; il faut pour cela que plus de deux mille nouveaux lecteurs nous renvoient, dûment rempli, le bulletin vert que nous leur avons adressé avec le numéro 170 (dont certains exemplaires n'ont pas été rognés à la suite d'un incident technique que nous regrettons).

DP.

Que peut faire l'Europe pour éviter que la machine mondiale se grippe ?

Le 9 février, Sicco Mansholt, vice-président de la Commission européenne, adressait au président italien Malfatti une lettre dans laquelle il exposait, pour la première fois aussi systématiquement, certaines des idées qu'il avait parfois avancées, mais qui prennent une nouvelle dimension parce qu'elles se situent dans un contexte dramatique : quel sera l'avenir du monde et, dans cet avenir incertain, quel sera le rôle de l'Europe ? Sicco Mansholt indique quelles seront les tâches auxquelles les futures institutions devront s'atteler. Son texte en devient par conséquent une sorte de testament spirituel¹ qu'il vaut la peine de verser au dossier européen.

La réponse de Sicco Mansholt

Monsieur le Président,
Permettez-moi de vous citer d'abord quelques faits :

1. — Il est de plus en plus évident que les gouvernements nationaux ne sont plus capables d'assurer une expansion stable de leurs économies. Il ne s'agit pas d'un phénomène proprement européen, puisqu'on peut l'observer dans tous les pays industrialisés (tels que les Etats-Unis, le Japon, etc.) qui sont en proie à une inflation galopante, accompagnée même d'un chômage de plus en plus grave.

2. — L'équilibre monétaire n'est pas réalisé. Tout au plus peut-on parler d'un répit, mais dès à présent, tous les éléments d'une nouvelle crise se trouvent réunis. Les fonds internationaux et autres institutions similaires ne représentent que des remèdes propres à traiter les symptômes sans contribuer à une stabilité durable.

Tels sont quelques-uns des problèmes d'aujourd'hui, mais plus graves encore sont les questions qui vont bientôt se poser à nous et qui se dessinent de plus en plus nettement. Lorsque je dis « nous », je ne pense pas seulement à l'Europe, mais à l'humanité tout entière.

Les facteurs déterminants

Ces problèmes se rattachent aux facteurs suivants qui sont les grandes déterminantes de l'avenir de l'humanité : l'évolution démographique dans le monde, la production alimentaire, l'industrialisation, la pollution, l'utilisation des ressources naturelles; je me limite à ces points, notamment parce qu'ils constituent la base du rapport du System Dynamics Group du Massachusetts Institute of Technology (Cambridge, Massachusetts, juillet 1971). On pourrait encore y ajouter les thèmes suivants : le sens du travail humain, l'instauration d'une démocratie véritable, l'égalité des chances pour tous, nos rapports avec les pays en voie de développement. Bien que l'on ne sache pas encore dans quelle mesure les calculs sont exacts, l'orientation générale en est si évidente qu'elle peut déjà servir de base à nos discussions et à nos études.

Les réflexions que je vous sou mets sont fondées sur les conclusions du rapport cité ci-dessus et portent sur le thème suivant : *Que pouvons-nous faire en tant qu'« Europe » et que devons-nous faire pour éviter que la machine ne se « grippe » ?* Les problèmes sont si fondamentaux, si complexes, et si étroitement liés que l'on peut se demander : Y a-t-il vraiment quelque chose à faire ? L'Europe peut-elle intervenir ? N'est-ce pas là une tâche qui concerne le monde entier ?

Même si les problèmes se posent d'abord à l'échelle mondiale, j'estime indispensable que l'« Europe » fasse tout ce qui est en son pouvoir pour exercer une action bénéfique dans les domaines qu'elle peut influencer. (...)

Les Etats-Unis sur le déclin

J'estime illusoire de penser qu'il soit possible de parvenir rapidement à des résultats à l'échelon mondial. En effet, les Nations Unies se traînent d'une crise à l'autre et donnent une impression de chaos et d'impuissance. L'Europe des Dix en revanche est en passe de devenir un véritable facteur d'influence dans le monde et, dans les années à venir, le renforcement de ses institutions lui permettra de mener une politique efficace. (...)

Si l'Europe ne mène pas une politique claire, mais reste à la remorque des événements et renonce à prendre l'initiative, j'estime que la cause est perdue, car à mon avis les Etats-Unis n'ont pas la force politique nécessaire pour guider le monde vers la solution de ce grand problème. Les Etats-Unis sont sur la voie du déclin et il sera extrêmement difficile de les préserver d'un effondrement total.

Conclusion : l'Europe a une mission à accomplir !

Le problème-clé

Le problème-clé est celui de l'évolution démographique dans le monde. C'est surtout dans les pays en voie de développement que la natalité prend des proportions angoissantes, mais l'Occident industriel ne pourra non plus échapper à la nécessité de contrôler la natalité. Si rien n'est entrepris, la population mondiale va pratiquement doubler en trente ans, pour passer de trois milliards et demi à sept milliards d'habitants en l'an 2000. En ce qui concerne l'Occident, on notera que, dans les pays industrialisés, la consommation de matières premières et d'énergie est environ vingt-cinq fois plus élevée par habitant que dans la moyenne des pays en voie de développement. (...)

Il nous incombe d'indiquer les éléments économiques qui peuvent contribuer à promouvoir la limitation des naissances. A cet égard, on peut penser à la politique fiscale et à la suppression des aides sociales aux familles nombreuses.

En partant de l'hypothèse d'une population mondiale stable, il semble possible, du moins en théorie, de réaliser un certain équilibre dans la croissance des divers facteurs, nécessaire pour assurer la survie de l'humanité. Dans ce cas, il faut toutefois que toutes les conditions suivantes soient remplies :

Les conditions de survie

1. Une priorité à la production alimentaire, en investissant aussi dans les produits agricoles réputés non rentables;
2. une forte réduction de la consommation de biens matériels par habitant, compensée par l'extension des biens incorporels (prévoyance sociale, épanouissement intellectuel, organisation des loisirs et des activités récréatives, etc.);
3. la prolongation notable de la durée de vie de tous les biens d'équipement, en prévenant le gaspillage et en évitant la production de biens « non essentiels »;
4. la lutte contre la pollution et l'épuisement des matières premières par la réorientation des investissements vers le recyclage et les mesures anti-pollution, ce qui aboutira naturellement à un déplacement de la demande et, partant, de la production.

Des mesures radicales

Comme l'hypothèse d'une population mondiale stable paraît exagérément optimiste pour l'instant, il faut se demander si nous ne devrions pas adopter des « mesures » (politiques) beaucoup plus radicales que celles ci-dessus. A ce moment se pose avec acuité la question de savoir si une telle opération est possible dans le cadre de l'ordre social établi et si, par exemple, le système actuel de production peut être maintenu au niveau des

entreprises. A mon avis, poser la question équivaut à y répondre par la négative ! Il est toutefois difficile de trouver une solution plus adéquate. Le socialisme d'Etat, etc., n'offrant aucune solution, nous devrions peut-être rechercher des formes de production très différenciées impliquant une planification fortement centralisée et une production largement décentralisée (...).

PROCHAIN ARTICLE :
LE PROGRAMME DE TRAVAIL
PRÉCONISÉ PAR SICCO MANSOLT

¹ Texte reproduit par l'agence Europe dans son bulletin du 28 février 1972. Les intertitres sont de la rédaction.

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

La logique de la fermeté

Ainsi donc, le socialiste Arthur Villard ne fera pas partie de la Commission militaire du Conseil national. De son côté, le groupe socialiste de ce même Conseil national a décidé par 20 voix contre 15 de rester ferme et tout au moins de recommander aux quatre membres socialistes de la Commission de s'en retirer. A ce propos, le conseiller national Helmut Hubacher écrit dans l'AZ du 15 mars :

« Le groupe socialiste n'a pas pris à la légère l'incident soulevé par l'attitude du bureau dans le cas de la Commission militaire. Hier elle a consacré de nouveau trois heures et demie à en débattre.

» Que s'est-il passé ? En décembre 1971, le groupe socialiste proposait à l'unanimité le conseiller national biennois A. Villard pour être l'un des cinq représentants socialistes au sein de la Commission militaire. Le bureau du Conseil national rejeta cette candidature par sept voix contre trois. Le groupe socialiste n'en maintint pas moins cette candidature. Le Comité central du Parti socialiste suisse appuyait cette décision à

l'unanimité. Si Villard devait rester à la porte de la Commission, alors le groupe socialiste en retirerait tous ses membres.

» C'est de cela qu'on a débattu hier (mardi 14 mars). Fallait-il en rester à la décision prise ou bien les quatre représentants socialistes devaient-ils continuer à faire partie de la Commission pour y représenter le point de vue socialiste — telle était la question. Les deux points de vue ont été défendus. Longtemps, le groupe a hésité entre le pour et le contre. A la majorité, elle a décidé finalement d'inviter ses quatre représentants déjà membres de la Commission à s'en retirer.

» La bataille oratoire — et ce fut une bataille dans la pleine acception du mot — s'est déroulée très correctement, mais non sans dureté, avec un large éventail d'opinions. Un groupe — sur ce point, tout le monde était d'accord — ne saurait se laisser dicter par d'autres le choix de ses représentants au sein des commissions. Or tel est l'enjeu du présent affrontement. Après que les représentants de la bourgeoisie ont voulu voir dans Villard un danger potentiel pour le pays, une discussion raisonnable n'était plus possible. » Devant cette situation de fait, le groupe socialiste ne pouvait que confirmer ses décisions précédentes. »

Et le conseiller national Hubacher de conclure en expliquant que si le groupe a décidé néanmoins de laisser à ses quatre représentants le pouvoir de décider en dernier ressort de leur attitude, c'est que la liberté de conscience doit être respectée. Quant à moi, je me réjouis de la décision de la majorité. Et j'ose espérer que les quatre donneront suite à l'invitation qui leur est faite de démissionner. Parce qu'il y va de quelque chose d'essentiel : la preuve à donner qu'être « réformiste » comme nous le sommes ne signifie pas qu'on est prêt à tous les compromis, et qu'être partisan de la défense nationale n'implique pas non plus qu'on donne dans tous les excès de la « défense totale ». Ce que beaucoup semblent avoir de la peine à comprendre, tant à droite qu'à l'extrême-gauche.

J.C.

Télévision suisse romande: les questions à poser

Dans ce combat d'ombres qu'est devenue l'affaire de la Télévision romande, il est nécessaire une nouvelle fois de rappeler d'abord les faits connus. Au point de départ un rapport, rédigé au printemps 1971 à la demande de la direction, par le réalisateur Jean-Claude Diserens. Au point d'arrivée le soudain licenciement, le 27 octobre de la même année, de six collaborateurs. Entre les deux, une grève, le 6 octobre, des réalisateurs, qui, aux dires de la direction de la TV romande, n'est pas la cause des licenciements du 27 octobre. Alors quels motifs ? Selon la direction de la TV romande, « la diffusion de tracts anonymes en juin et juillet dernier (qui) a gravement perturbé les rapports de travail à la Télévision suisse romande et discrédité les meilleurs éléments de son personnel. » Selon le personnel lui-même, réuni en assemblée, des prétextes qui doivent être éclaircis. D'où la convocation d'un tribunal arbitral, prévu par la convention collective, qui, après trois mois se déclare incompétent, mais accepte de fonctionner comme tribunal ad hoc, chargé de juger en droit et en équité, si le comité central de la SSR toutefois y consent. Selon les licenciés eux-mêmes, des motifs politiques, qu'il s'agit de mettre à nu. D'où leur plainte en diffamation déposée auprès du Tribunal de police à Genève.

Mais ni l'éventuelle transformation du tribunal arbitral en tribunal ad hoc, ni la plainte en diffamation de cinq des six licenciés contre MM. Schenker et Brolliet ne doivent faire oublier les vraies questions.

— Quelle suite la direction de la TV romande et la direction de la SSR entendent-elles donner au rapport Diserens qui porte sur le fonctionnement et la gestion actuelles de la TV romande une série de jugements que l'on peut qualifier de graves ? Le Conseil fédéral répondra-t-il sur ce point à la question du conseiller national vaudois Meizoz

aussi rapidement qu'il a publié son avis sur les licenciés ?

— Sur quelle base légale le ministère public fédéral a-t-il transmis à la direction de la TV romande ce que cette dernière considère comme des preuves de la culpabilité des six licenciés, puisque ces « preuves » ont été, de l'aveu même du Conseil fédéral, découvertes sans qu'il y ait plainte déposée, mais par hasard, alors que la police surveillait Daniel Marco, ancien député genevois du Parti du travail et membre actif de la nouvelle extrême-gauche ?

— Le Conseil fédéral expliquera-t-il les raisons de son geste, lorsqu'il s'est ingéré indirectement dans une procédure judiciaire en cours par la publication d'un communiqué où il affirme sa conviction de la culpabilité de cinq des six licenciés ?

— De ce communiqué, il ressort d'ailleurs deux faits qui constituent autant de nouvelles questions à la direction de la TV romande :

1. A quelle date la direction de la TV romande

réintégrera-t-elle Nathalie Nat, puisque d'après le Conseil fédéral lui-même, cette dernière n'est en rien impliquée dans l'affaire des tracts qui a motivé les licenciements et qu'elle ne peut donc qu'avoir été victime d'une manœuvre politique d'amalgame de la part de gens, notamment en Valais, que dérangeait depuis longtemps son indépendance d'esprit ?

2. A quelle date la direction de la TV romande produira-t-elle enfin devant le tribunal ses « preuves » de la culpabilité des cinq autres licenciés, puisque même si ces preuves ont été obtenues par des moyens illégaux ou répréhensibles (écoutes téléphoniques par exemple) le communiqué du Conseil fédéral — et c'est peut-être là son but — la délie de tout secret et lui permet d'étaler ses cartes au grand jour ?

Car en attendant, pendant que les procédures traînent, les cinq licenciés ou du moins la majorité d'entre eux, cherchent du travail et ne trouvent que portes closes. Il y a un problème de justice, il y a un problème humain.

Presse romande et TV: une confirmation

Au sommaire du dernier « Temps présents », les problèmes de la presse. Un reportage permettait aux responsables de quelques grands journaux romands d'exposer leurs problèmes et leurs difficultés. Or peu de temps avant le passage de l'émission les responsables du groupe « Feuille d'Avis de Lausanne-Tribune le Matin » décidaient de faire retirer les séquences concernant leurs journaux; Marcel Pasche, directeur de la « Feuille d'Avis », renonçait à participer au débat qui doit suivre le reportage. Deux autres éditeurs recevaient alors le conseil de retirer leur participation à l'émission. Certains grands quotidiens d'information se refusent donc à informer l'opinion de leurs problèmes.

Dans le reportage, on aurait aimé entendre le point de vue des journalistes; ce sont des éditeurs,

des rédacteurs en chef, des patrons de la presse qui se sont exprimés. Encore que l'on pourrait se demander si les journalistes, à la fois employés et « informateurs », peuvent s'exprimer librement sur les problèmes de la presse.

Un dernier point nous a frappé: dans le film, comme au cours du débat qui suivait, le point de vue du lecteur était absent. Concentration, diversité et fonction de la presse dans une démocratie, ne sont-ce là que matières pour spécialistes ?

Une fois encore la contradiction est claire: une presse qui se définit de plus en plus comme une sorte de service public et qui, à ce titre, accepterait volontiers certaines formes de subventions; mais en même temps une presse qui méconnaît le droit à l'information quand il s'agit d'elle-même.